

Les tombes anciennes... un patrimoine à part entière

Conférence proposée par Maisons Paysannes de France (MPF)
Samedi 7 novembre 2009 de 16h à 17h30 – Salle de conférence Delorme

Compte-rendu réalisé par Célia GODO, Deborah LARUELLE-ROSO et MaiAnh TU
IREST, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
Master professionnel Tourisme, spécialité Valorisation Touristique des Sites Culturels

Intervenants

Amélie PEDROT, modératrice à Maisons Paysannes de France (MPF)

Claudine SCHNEPF, déléguée MPF de Vendée, qui s'occupe depuis plus de six ans de la sauvegarde et de la connaissance des cimetières de son département

Jean-Pierre EHRMANN, conservateur régional honoraire des Monuments Historiques, ancien architecte des Bâtiments de France, responsable de la commission "Cimetières mémoire des lieux" à la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)

Introduction

Amélie PEDROT, modératrice et responsable du développement à Maisons Paysannes de France (MPF), ouvre la conférence en présentant l'association. Créée en 1965, MPF est une association d'utilité publique qui aide des particuliers à restaurer des maisons rurales anciennes, selon les techniques traditionnelles et avec des matériaux locaux. MPF possède une délégation dans chaque département.

Amélie PEDROT explique ensuite pourquoi MPF a proposé un sujet sur le patrimoine funéraire. Il existe un parallèle entre les tombes-lieux où habitent les morts et les maisons-lieux où habitent les vivants. Pendant très longtemps, peu d'intérêt a été porté aux maisons et depuis une quarantaine d'années, grâce à MPF, cette architecture vernaculaire est redécouverte. De plus, avec le Grenelle de l'environnement, il est reconnu que ce type d'habitat a des qualités écologiques.

Le patrimoine funéraire, quant-à-lui, est encore trop souvent ignoré et les municipalités n'hésitent pas à faire disparaître des chefs d'œuvres d'architecture et de sculpture à cause du manque de place dans les cimetières. Le patrimoine funéraire est aujourd'hui menacé bien que celui-ci possède une grande richesse : richesse des matériaux des pierres tombales, richesse des formes mais également richesse symbolique et historique par les témoignages à travers les inscriptions.

Amélie PEDROT présente ensuite les intervenants : Claudine SCHNEPF, déléguée MPF de Vendée, qui s'occupe depuis plus de six ans de la sauvegarde et de la connaissance des cimetières de son département, et Jean-Pierre EHRMANN, conservateur régional honoraire des

Monuments Historiques, ancien architecte des Bâtiments de France, responsable de la commission "Cimetières mémoire des lieux" à la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF).

I. Pourquoi sauvegarder le patrimoine funéraire ?

Claudine SCHNEPF commence par présenter le parallèle entre la campagne de sauvegarde des maisons et celle de sauvegarde des monuments funéraires, effectuées en Vendée, afin de justifier l'intervention de MPF sur le patrimoine funéraire. Celles-ci ont d'abord été un combat. En ce qui concerne le patrimoine bâti, vingt-cinq années ont été nécessaires pour passer de la notion de "*vieilles maisons à détruire*" à "*vieilles maisons à restaurer*" et il aura fallu six ans pour passer de la notion de "*vieilles tombes*" à "*tombes anciennes*". Il était nécessaire de convaincre que les maisons des morts, comme celle des vivants, apportent des connaissances sur leur terroir et leur histoire. Claudine SCHNEPF précise cependant que la plus grande difficulté est de parler du petit patrimoine et donc que son initiative est un parti pris en préservant les tombes qui ne sont pas les plus remarquables, car elles sont les plus menacées.

1. Richesse du matériau

Le matériau d'une tombe ancienne permet d'ancrer celle-ci dans un terroir. Les tombes du cimetière de Saint-Pierre du Chemin, dans le sud de la Vendée, sont en pierre issue d'une carrière unique en France et unique en Europe d'après les géologues. Cette pierre se retrouve dans le bâti intérieur comme extérieur.

Dans le nord de la Vendée, certaines tombes sont en granit gris ou blond. Cette pierre, difficile à tailler, confère aux tombes un aspect assez sobre, voire austère.

Dans le sud, ce sont des tombes en calcaire, qui peut être blond, comme dans le cimetière de la Châtaigneraie. Le calcaire est une roche tendre qui permet à l'artisan tailleur de pierre d'exercer tout son art et qui se retrouve dans tous les cimetières de Vendée du fait de sa facilité à la travailler.

Claudine SCHNEPF explique que les maisons des morts et celles des vivants présentent les mêmes matériaux. Elle précise que cela était vrai avant l'utilisation massive du marbre poli, "marbre chinois", lorsque la pierre du lieu était utilisée comme pour la construction des maisons de pays. Ainsi, la plupart des tombes de la Vendée et notamment du sud, étaient réalisées en pierre de la jamonière (région de Mervent), pierre de longue vie et qui résiste à l'humidité.

Les cimetières subissent aujourd'hui une réorganisation, restructuration, qui consiste à évacuer les vieilles tombes. Pourtant, il est nécessaire de sauvegarder celles-ci afin d'éviter la banalisation des cimetières de la même manière qu'a été évité la banalisation des villages en conservant les maisons de caractère.

2. Le caractère d'un cimetière

Plusieurs éléments confèrent du caractère à un cimetière. Ce dernier peut s'exprimer par la présence d'un monument prestigieux. C'est le cas du cimetière de Luçon, ancien évêché de Richelieu. C'est un des plus grands cimetières de l'ouest et il possède près de cinquante-deux chapelles.

Le caractère d'un cimetière est également perçu par la répétitivité d'un élément ou d'un monument à l'intérieur de celui-ci. En Vendée, beaucoup de cimetières possèdent des croix ouvragées en fonte. Ce ne sont pas forcément des chefs-d'œuvre de réalisation mais elles

donnent une identité par leur nombre. Claudine SCHNEPF insiste sur le fait qu'il est important de conserver un ensemble, un "*vieux quartier*" comme dans les villes ou les villages afin de conserver l'atmosphère. D'autant plus lorsque les tombes qui ont résisté au temps, sont représentatives d'une région ou d'une époque.

Selon Claudine SCHNEPF, il existe un style du mobilier funéraire qui varie suivant les époques : un style art nouveau, avec une décoration qui s'inspire du mouvement, drapés plissés, flore et éventuellement faune ; un style géométrique qui présente des motifs funéraires comme l'urne et un style néoclassique très fréquent comme pour l'une des chapelles du cimetière de Luçon qui décline tout un vocabulaire de l'architecture civile : frontons, triglyphes, colonnes et cartouches.

3. Richesse symbolique et historique

La tombe est le témoignage du savoir-faire de l'artisan. Dans certains cas, il arrive que les artisans soient des artistes et signent leurs œuvres. La signature du sculpteur Victor Drapeau a été retrouvée dans le cimetière de Fontenay-le-Comte. L'arrière petit-fils de celui-ci a conservé les carnets de son grand père dans lesquels étaient consignés chaque projet, les commandes, des croquis, le cubage de pierre nécessaire et la carrière d'où la pierre était extraite.

La colonne tronquée représentative d'une vie prématurément interrompue est un symbole très émouvant qui se retrouve universellement dans tous les cimetières.

Claudine SCHNEPF insiste sur le fait que même si la tombe ne dit plus rien sur le défunt, elle apporte toujours sur le savoir-faire de l'artisan, savoir-faire qui disparaît, et c'est cette mémoire qu'il faut conserver.

D'après Claudine SCHNEPF, les épitaphes (écriture sur tombeau) vont également jouer un rôle important pour rendre une tombe intéressante et émouvante. Passées de modes aujourd'hui, cela est d'autant plus regrettable du fait de la perte à la fois du savoir-faire qu'elles représentent et de leur contenu. L'épitaphe racontait la vie du défunt, sa personnalité, son action et comment il était perçu par ses contemporains. Aujourd'hui ce besoin de couvrir les tombes de l'histoire du défunt a disparu.

Dans le petit cimetière de Menomblet, la tombe de René Pierre Thomas possède une double épitaphe : à l'est est évoquée la personne privée en ses qualités d'homme de cœur et d'honneur ; à l'ouest l'épitaphe évoque la personne publique, elle insiste sur le rang social d'instituteur.

Dans le petit village de Foussais-Payré, Emile Dufour, ancien maçon, tailleur de pierre a fait graver ou a gravé lui-même sur sa tombe les outils de son métier : la truelle et le marteau, comme un hymne au travail, ce qui a fait la dignité de sa vie.

Claudine SCHNEPF explique que le monument funéraire n'est donc pas seulement un hommage à la trace physique mais bien une véritable carte d'identité d'une personne et à travers elle de la société et des valeurs du moment. "*Les épitaphes sont peut-être une clé pour comprendre la mentalité du passé*".

Claudine SCHNEPF ajoute que celles-ci sont généralement élogieuses : "*il fut bon citoyen*" ou encore, "*il fut bon père et bon époux*". Cependant parfois il s'agit de règlement de comptes par épitaphes interposées comme à Luçon sur une tombe de Franc Maçon : "*Les méchants le persécutèrent*" ou bien : "*Elle fut mauvaise fille, mauvaise épouse et mauvaise mère*".

Claudine SCHNEPF poursuit en expliquant que les cimetières sont de véritables musées à ciel ouvert où les tombes sont des archives de pierres. Ce sont des lieux d'art, d'histoire et de mémoire.

"Le cimetière est peut-être un des derniers lieux où le vivant de passage que nous sommes, homme du XXI^e siècle, peut encore prendre conscience qu'il est relié à l'ordre du monde, à condition de préserver l'atmosphère. De ces traces, nous sommes les gardiens et cela justifie nos efforts pour sauvegarder nos vieux cimetières".

II. Sensibiliser à l'échelle d'un département

1. Faire connaître l'initiative

Claudine SCHNEPF explique que le premier besoin pour protéger ces tombes anciennes a été de faire connaître son initiative, du fait de sa nouveauté. Il a donc fallu utiliser différents médias afin de sensibiliser l'opinion publique ainsi que les élus. Ces campagnes médiatiques ont été réalisées sous forme d'articles et d'émissions de radio, respectivement grâce à la presse Ouest France et la radio RCL Vendée. Quant à la télévision, notamment Télé Sud Vendée et FR3, les journalistes ont suivi un circuit dans les cimetières en 2003, soit au début de la campagne et en sont revenus émerveillés et enthousiastes en découvrant ce nouveau patrimoine.

Un tel intérêt a permis de rassembler de nouveaux partenaires, associatifs comme institutionnels, afin de donner davantage de poids et d'organisation à cette mission de protection, comme Parcs et Jardins, la Conservation des objets d'art de la Vendée, prenant part au projet d'inventaire, ou encore la Maison des maires de Vendée à la Roche-sur-Yon, qui propose une première réunion avec la présidence des maires de Vendée. Cette réunion, régulièrement organisée, rassemble une centaine de maires pour trouver des solutions à la préservation des cimetières anciens. Ainsi, dès fin 2003, il y a une réelle conscience de l'existence d'un patrimoine funéraire qu'il est nécessaire de protéger.

2. La mise en place d'un inventaire

Claudine SCHNEPF insiste sur le besoin d'établir un inventaire, pour savoir précisément quelles sont les tombes à protéger et à combien se dénombrent-elles. Cet inventaire en cours est avant tout réalisé grâce à un réseau de bénévoles qui débute à 60 personnes au commencement de l'inventaire en 2004 et qui atteint les 150 personnes en 2009. Il s'agit de la création d'une fiche type pour les inventaires basée sur celle de *L'atlas des monuments* de F. Thébault. Le projet suivant est de numériser l'inventaire ainsi créé pour les historiens et les chercheurs et cette initiative est encouragée par la DRAC.

3. Fixer des objectifs précis

Claudine SCHNEPF énonce les trois principaux objectifs fixés pour protéger efficacement le patrimoine funéraire :

- Inviter les élus à repenser le cimetière comme un jardin en réalisant une restructuration spatiale avec des architectes de paysage de Vendée ou en plantant des arbres, notamment fruitiers.
- Organiser des tables rondes afin de proposer des suggestions et savoir quoi faire avec les tombes anciennes reconnues sur un plan historique et donc à intérêt patrimonial (possibilité de regrouper les tombes anciennes au centre, en périphérie ou dans un quartier du cimetière).

- Restaurer les monuments anciens mais à quel coût ? Des solutions satisfaisantes sont proposées avec l'exemple de Luçon où sont organisées des restaurations avec des associations d'insertion comme l'AVEP (Atelier Vendéen du Patrimoine). Ces associations dépendent du Conseil Général et permettent de faire travailler des personnes marginalisées tel que des jeunes en difficulté ou des chômeurs.

Claudine SCHNEPF évoque ensuite un problème de la législation avec le décret de Mai 1975 disant qu'une tombe ne peut être déclarée en état d'abandon que si elle est en état de dégradation physique et non pas si il n'y a plus personne pour la fleurir. Ainsi, les monuments en bon état ne peuvent être déplacés, pour les concessions perpétuelles.

En 2004, des Assises départementales du patrimoine funéraires ont été initiées : elles ont lieu chaque année, le samedi d'avant la Toussaint, période idéale pour obtenir l'attention de tous les média. Des outils de réflexion sont proposés afin d'aider les maires, portant sur l'aménagement d'un cimetière, l'aménagement d'un circuit touristique, le vocabulaire à utiliser pour faire un inventaire ou la façon d'utiliser les partenariats. A Luçon par exemple, un partenariat a été possible avec la municipalité ainsi qu'avec l'office de tourisme, où la plaquette sur le circuit du cimetière est très demandée et permet donc aux visiteurs de découvrir le patrimoine funéraire.

Ainsi, après le premier objectif d'une volonté de sensibiliser les élus, il est nécessaire de leur proposer des aides et des solutions grâce à ces outils de réflexion et des aides législatives. Les projets sont actuellement engagés et les premiers résultats satisfaisants mais il est important de continuer à mobiliser les bénévoles, les associations et les élus afin de préserver efficacement et durablement le patrimoine funéraire.

III. Sauvegarder à l'échelle d'une ville

En 1996 la SPPEF a créé en son sein une commission Cimetières, mémoire des lieux. Le but de ce groupe de travail est de protéger et de réfléchir à la valorisation de ce patrimoine fragilisé. La SPPEF organise alors une réflexion pluridisciplinaire lors d'une journée d'étude sur la sauvegarde d'un cimetière. Il en ressort une démarche en plusieurs étapes de protection et de valorisation d'un site et les différents moyens à mettre en œuvre que Jean-Pierre EHRMANN nous présente.

Le premier cas sur lequel se penche la commission est celui du cimetière central de Mulhouse (Haut-Rhin), menacé de destruction. Les théories élaborées sont alors appliquées directement sur ce terrain.

Le cimetière central de Mulhouse, conçu en 1872, mesure 12 hectares. Il est divisé en trois secteurs, chacun occupé par une communauté distincte : la zone protestante, la zone catholique et la zone israélite. Il comporte en son sein les tombes des personnages importants dans l'histoire de la ville.

1. L'inventaire

La première étape est celle de l'inventaire complet du site. La commission met en place un système d'enquêteurs bénévoles chapeautés par un professionnel coordinateur. Les fiches sont standardisées au maximum et accompagnées d'un mode d'emploi. Le vocabulaire et la structure utilisés sont en accord avec les bases Mérimée et Palissy. Elles permettent une description formelle, typologique et un constat d'état sur chaque tombe et monument du cimetière.

Le système est donc largement généralisable et les données récoltées sont exploitables par la suite.

2. La protection

L'étape suivante consiste à protéger le site. Ainsi, une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) a été mise en place pour le cimetière de Mulhouse. Cependant, cette protection a nécessité quatre ans de travail et de négociation car le site du cimetière central est complexe. En effet, en Alsace, les cimetières ne sont pas soumis à la loi de 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat. Par ailleurs, la communauté israélite n'a pas souhaité être intégrée dans la zone de protection. Pour autant la mise en place de la ZPPAUP définit trois aires avec des degrés de protection différents et permet d'encadrer la gestion du cimetière.

3. La valorisation

Vient ensuite la phase d'action en elle-même. Des chantiers sont lancés pour débroussailler et nettoyer le terrain et les tombes. Ces opérations sont réalisées soit par la SPPEF et d'autres associations locales, soit par des chantiers de bénévoles tels que Rempart. Depuis peu, le concept des chantiers d'insertion se développe largement.

Ainsi l'association Mémoire Mulhousienne accueille tous les ans entre 8 et 12 jeunes encadrés par des éducateurs pour débroussailler les tombes des mulhousiens importants. Cette action offre à la fois une possibilité d'insertion mais aussi un support pédagogique très varié sur l'histoire, l'architecture, les religions, ... et à la fois une grande efficacité pour le projet de valorisation puisqu'en moyenne 100 dalles sont dégagées par an. Mémoire Mulhousienne a d'ailleurs reçu le prix de la Banque populaire en 2008 pour récompenser cette initiative.

Enfin, le cimetière est mis en valeur. Tous les ans, une brochure thématique est éditée sur le cimetière central. Sa parution est l'occasion de créer des animations et un événement autour de ce thème. Par ailleurs, de nombreuses visites et visites-conférences sont organisées tout au long de l'année, à destination de tous les publics.

Le succès de cette démarche à Mulhouse a permis à la commission Cimetières, mémoire des lieux d'étendre sa méthode d'action à d'autres sites.

Par exemple, le village de Clairegoutte (Haute-Saône) craint lui aussi de perdre son cimetière dont le terrain est menacé par un projet foncier. L'Association de sauvegarde, de promotion du patrimoine et de l'environnement de Clairegoutte (ASPEC) fait alors appel à la SPPEF, qui va la conseiller, pour protéger puis mener un chantier de restauration. Le travail réalisé a obtenu le prix du Patrimoine funéraire décerné par la Fondation du Patrimoine.

Jean-Pierre EHRMANN et la commission sont donc capables de conseiller et d'aider ceux qui veulent sauvegarder le petit patrimoine funéraire. Leur expérience les amène à travailler à différentes échelles : ils sont ainsi intervenus dans le département de la Manche, ou dans la région Rhône-Alpes.

Mais si la méthode générale est exportable, elle mérite tout de même une analyse fine de la situation au cas par cas.